



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Chemin piétons barré –rue de l'Eglise à Hobscheid

En raison de la réalisation d'une tranchée en trottoir dans la rue de l'Eglise à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 14 mars 2023, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du jeudi, 16 mars 2023, à partir de 9h00 jusqu'au plus tard le vendredi, 24 mars 2023 inclus, chaque jour entre 9h00 et 16h00 (des tôles/plaques de passage seront mise en place par le demandeur), toute circulation est interdite sur le chemin piétons dans la rue de l'Eglise à Hobscheid, sur le tronçon limité à la hauteur de la maison sise 7, rue de l'Eglise.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route par le demandeur.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 14 mars 2023.
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu